

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Particules fines, diamètre Type: Mixte

Communiqué du: 15/02/2023 à 12:11

Surveillance et prévision
de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu

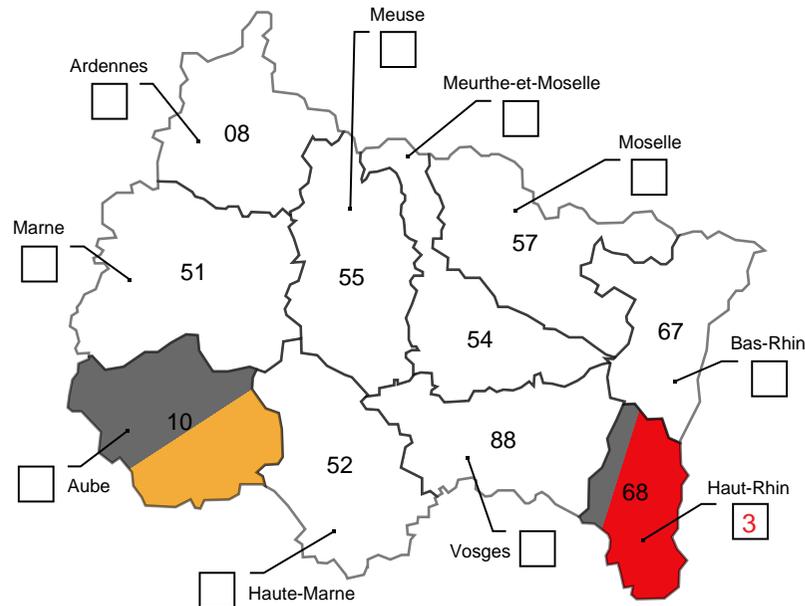


Procédures
et
mesures d'urgence

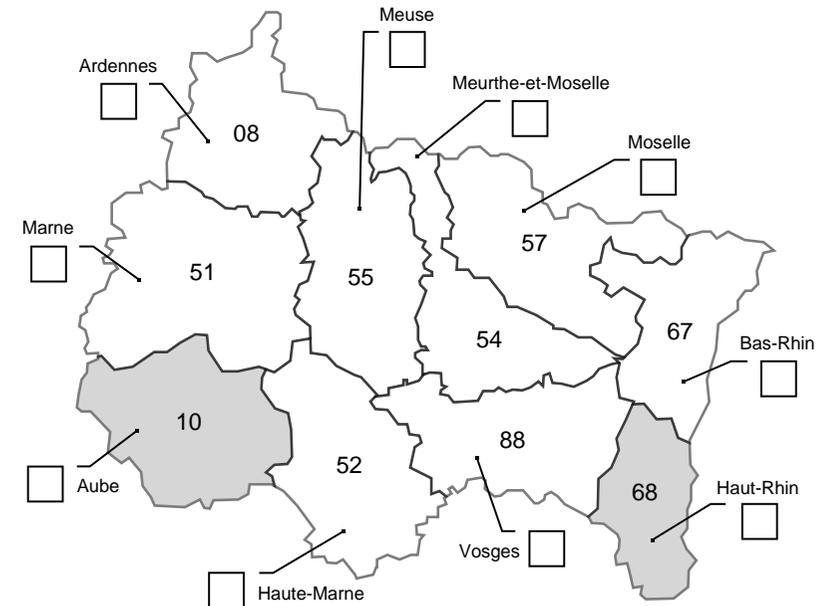
Selon arrêté
inter préfectoral
du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Pour le mardi 14 février 2023



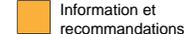
Pour le mercredi 15 février 2023



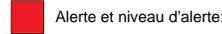
Procédures préfectorales



Aucune



Information et recommandations



Alerte et niveau d'alerte:

1

1er jour de procédure d'alerte

2

2ème et 3ème jour de procédure d'alerte

3

à partir du 4ème jour de procédure d'alerte

Levée de procédure

Levée de procédure

Procédure passée

Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Mixte » en plus d'être lié aux particules d'origine carbonée, se caractérise également par une part importante de particules secondaires formées à partir d'ammoniac et d'oxydes d'azote. Les conditions atmosphériques anticycloniques s'éloignent vers l'Est laissant la place à des conditions plus dispersives favorables à la baisse des concentrations élevées présentes sur la région. Néanmoins, cette amélioration par l'ouest est lente. Elle n'a pas été suffisamment importante pour empêcher plusieurs dépassements du seuil d'information et recommandation de 50 µg/m³ sur 24h pour les PM₁₀ sur la journée du 14 février 2023. Ces dépassements ont été relevés aux environs de Charleville-Mézières, de Thionville et de Troyes.

Evolution et tendance

Les conditions atmosphériques deviennent plus en plus dispersives sur toute la région menant à une diminution progressive des concentrations de PM₁₀. Toutefois, les niveaux étant toujours hauts localement, leur baisse risque d'être lente.